

Tensions au sein de l'Hôpital de La Providence

Le Conseil d'Etat rencontrera les partenaires sociaux

A la suite de l'annonce de la prise d'une résolution par le personnel de l'Hôpital de La Providence et de la réaction des responsables de cet établissement parue dans la presse de ce vendredi 14 septembre 2012, le Conseil d'Etat s'inquiète vivement de la situation.

D'une part, le gouvernement cantonal tient à s'assurer du maintien des prestations médicales de La Providence pour la population neuchâteloise. D'autre part, il veut clarifier la position de l'établissement hospitalier concernant sa dénonciation de la CCT Santé 21 et ses conséquences pour le personnel.

Soucieux de rechercher des solutions constructives avec les partenaires concernés, à savoir les organes dirigeants de La Providence et les syndicats, le Conseil d'Etat les recevra prochainement pour une séance de discussion.

Pour de plus amples renseignements:
Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 14 septembre 2012